



Commune de Saint-Alban de Montbel

Compte rendu du Conseil Municipal du 23 juillet 2018 à 20h10

Mme le Maire Annick Chevalier : Présidente de séance

Secrétaire de séance : Catherine Senft

Membres présents

BARDON Benjamin

CHEVALIER Annick

DURET Sylvain

EMINET Bernard Paul

GRIMONET Henri

MERCY Paul

POUPENEY Annick

SENFTE Catherine

Membres absents et excusés

LEGER Luc – pouvoir à Annick CHEVALIER

NOEL- LARDIN Patrick – pouvoir à Henri GRIMONET

RENAUDIN Géraud - pouvoir à Annick POUPENEY

SCHNEIDER Audrey – pouvoir à Paul MERCY

Membres absents non excusés

SZLAPKA Jean

Ordre du jour

- Délibération pour le renouvellement du taux de la taxe d'aménagement
- Délibération pour le règlement périscolaire 2018/2019
- Délibération pour le renouvellement du contrat d'adjoint technique
- Délibération pour renouvellement de la convention pour l'intervention du Centre de Gestion (CDG73) sur les dossiers de retraite CNRACL
- Délibération pour la réalisation du programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES
- Questions Diverses

Avant d'approuver le compte rendu du dernier conseil municipal, Mme Le Maire souhaite revenir sur l'une des questions abordée lors de la séance du 05 juillet dernier par M. Eminet et Mme Senft concernant la réfection partielle (2^{ème} partie) de l'escalier de liaison entre l'école et la salle François Cachoud non prévue dans le projet « cœur de village ». Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 04 décembre 2017 une délibération du projet « cœur de village » stipulait « l'engagement de finaliser ces travaux en autofinancement avant l'achèvement de notre mandat ». Mme Chevalier indique qu'elle a, d'ores et déjà, pris contact avec la CCLA et le département pour solliciter une subvention au titre du tourisme pour l'année 2019 (escalier emprunté également par les touristes). Elle précise qu'il sera nécessaire d'attendre l'achèvement des travaux en cours du projet « cœur de village », le versement des premières subventions et le remboursement de la TVA qui donneront une visibilité budgétaire. M. Grimonet précise qu'il a contacté des entreprises afin d'obtenir des devis pour appuyer les demandes de subventions.

Approbation du CR du dernier conseil municipal

Pour : 11 | Contre : 0 | Abstention : 1 (Sylvain Duret absent lors du dernier conseil municipal)

1 – Délibération pour le renouvellement du taux de la taxe d'aménagement

Le taux de la taxe d'aménagement voté le 16 octobre 2014 est arrivé à échéance, il est donc nécessaire que le conseil municipal se positionne à nouveau sur le pourcentage de ce taux (fixé à 5%)

Cette taxe concerne les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle se compose d'une part communale, (5%) d'une part départementale (2,5%) et de la redevance/taxe d'archéologie (0,4%)

Mme le Maire rappelle qu'il a été précédemment voté à 5% et en suggère son maintien en expliquant que toute augmentation doit être argumentée et concerne notamment des projets d'aménagement de grande envergure.

Délibération pour le taux de la taxe d'aménagement de 5%

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0

2 – Délibération pour le règlement périscolaire 2018/2019

Comme chaque année, un règlement périscolaire est défini pour les accueils périscolaires indiquant le fonctionnement des services, obligations, tarifs (l'ensemble des conseillers a été destinataire du document par courriel). Une seule modification a été effectuée par rapport au précédent règlement ; elle concerne le passeport du comportement, outil de communication entre les parents et le personnel périscolaire, celui-ci prendra une nouvelle forme et sera transmis aux familles à chaque cycle (de vacances à vacances)

Les tarifs des accueils périscolaires n'évoluent pas cette année. Si besoin, une réflexion sera menée en 2019, lors du prochain MAPA où le traiteur en charge des repas sera choisi.

Délibération pour validation du règlement périscolaire 2018/2019

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0

3 – Délibération pour le renouvellement du contrat d'adjoint technique

Le CDD de Marion Perthuiset, embauchée depuis 2016 en tant qu'adjoint technique en charge de l'entretien des locaux, arrive à échéance. Mme Le Maire propose la reconduction de ce contrat de 9h par semaine pour un an.

Une réflexion sera menée au terme de ce contrat en concertation avec Mme Perthuiset concernant son futur statut et sa situation au delà de cette troisième année de CDD.

Délibération pour le renouvellement du CDD de 9h par semaine pour un an.

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0

4- Délibération pour le renouvellement de la convention pour l'intervention du Centre De Gestion (CDG73) sur les dossiers de retraite CNRACL

Les dossiers de retraite du personnel communal sont traités au service « gestion des carrières » du CDG73. Une convention nous liait avec ce service pour 3 ans. Mme Le Maire propose de délibérer pour un avenant permettant de prolonger ce service durant un an (sans dépenses et contraintes), dans l'attente de la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec le CDG73.

Délibération pour un avenant à la convention avec le CDG73, service de gestion des retraites, d'une durée de 1 an.

Pour : 12 | Contre : 0 | Abstention : 0

5- Délibération pour la réalisation du programme d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité existants sous la maîtrise d'ouvrage du SDES

Ce projet d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage et de communication concerne la rue François Cachoud. En annexe du projet « cœur de village », une première proposition d'un cabinet d'études avait donné lieu à des dispositions financières et d'écarts de prix par rapport au budget estimatif. Une contre expertise a alors été demandée. Mme le Maire indique que les « accords cadres » des entreprises avec le SDES ne permettent pas de diminuer le coût de cette opération où la participation financière prévisionnelle de la commune s'élèverait à 30731€. Le SDES missionnera un maître d'œuvre parmi les 15 entreprises et 5 bureaux d'études adhérents.

M. Bardon demande si dans ce projet d'enfouissement, l'arrivée future de la fibre optique a été prise en considération. Compte tenu de l'ampleur des travaux il serait dommage de devoir en réaliser d'autres dans le futur simplement pour implanter la fibre. Il précise que cela peut s'anticiper par la pose d'un janolène supplémentaire. M. Grimonet précise que tous les répartiteurs SCR seront alimentés en fibre optique et qu'il en fera part dès que l'entreprise aura été définie.

M. Grimonet a également évoqué une fibre aérienne pour les lieux où les réseaux ne sont pas enfouis.

M. Eminent questionne sur l'éclairage futur de l'église. Mme Chevalier précise qu'il est prévu dans le projet « cœur de village. »

6- Questions diverses

- Dans le cadre du festival des Nuits d'été, un concert, suivi d'un petit déjeuner auront lieu à l'église de St Alban de Montbel le vendredi 10 août 2018 à 8h. Mme le Maire a été en contact avec les organisateurs afin de déterminer, en rapport avec les travaux sur la place, le lieu de stationnement (salle communale Cachoud) et l'accès à l'école maternelle pour l'organisation du petit déjeuner. M. Grimonet sera présent pour assurer la mise à disposition des locaux.

- Mme Le Maire a été interpellée par des habitants au sujet des horaires d'ouverture de la mairie notamment le vendredi (horaires de 10h à 12h et fermée l'après midi). Il semblerait qu'ils ne soient pas tous annoncés de la même manière sur le site internet. M. Eminent se charge de les modifier.

- La mairie sera fermée du 30 juillet au 17 août inclus.

- La procédure d'établissement du document unique est en cours. La personne en charge de l'établissement de ce document a rencontré l'ensemble du personnel communal. Une rencontre avec les élus en charge de ce dossier devra être prévue à la rentrée de septembre.

- Le projet « cœur de village » : les travaux ont débuté et concernent essentiellement les changements de niveaux de la place afin de réaliser le parking. L'avancée des travaux est lente et régulière, une réunion de chantier par semaine est en place avec les entreprises, le maître d'œuvre et les élus.

M. Duret souhaite être présent à la prochaine réunion de chantier afin d'anticiper la rentrée scolaire et d'informer l'équipe enseignante et les parents des possibilités d'accès aux écoles en septembre.

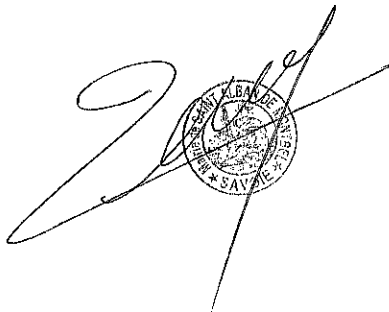
Prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu : le lundi 03 septembre 2018 à 20h00

Fin du conseil municipal à 21h30

Mme CHEVALIER Annick

Présidente de séance

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE MONTBEL' at the top and '17 SAVOIE 73130' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.

Catherine Senft

Secrétaire de séance

The image shows a handwritten signature in black ink, written in a cursive style.